

Le CONSEIL de CYCLE dans le 1er degré : son rôle dans la prise en compte des B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers)

- Définition (Référence IA 84 Académie d'AIX-en-PROVENCE)

Le conseil de cycle réunit les enseignants d'un même cycle plusieurs fois dans l'année. Ces moments d'échange et de recherche permettent de définir :

- des conduites pédagogiques ;
- une cohérence dans la répartition des savoirs dans le cycle ;
- une continuité dans le suivi des élèves.

C'est le lieu où l'action collective des enseignants se construit, se nourrit, s'évalue et se régule.

- Textes officiels

- Décret n°85-502 du 13/5/1985 (BO n°22 du 30/5/1985) : organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires (art. 17-1, attributions du conseil des maîtres).
- Décret n°90-788 du 6/9/1990 (BO n°39 du 25/10/1990) : organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n°91-41 et Circulaire n°91-012 du 15/01/1991 (BO N°5 du 31/1/1991) : service hebdomadaire des enseignants.
- Arrêté du 15/1/91 (BO n°5 du 31/1/1991) : organisation de l'horaire de service hors enseignement.
- Note de service n°91-065 du 11/3/1991 (BO n°12 du 21/3/1991) : Application du Décret n°90-788 du 6/9/1990 relatif à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Les textes fondamentaux sont repris dans le BO spécial n°9 du 03/10/1991.

- Les modalités de fonctionnement du conseil de cycle

Composition

- le chef d'établissement ;
- les enseignants des classes du cycle ;
- les enseignants spécialisés intervenant auprès d'élèves du cycle.

Attributions

- évalue le projet pédagogique de cycle en cohérence avec le projet d'école ;
- harmonise les objectifs, méthodes, démarches, élabore les programmations de cycle ;
- définit l'organisation pédagogique (groupes de besoins, décloisonnement) ;
- **fait le point sur la progression de chaque élève dans les apprentissages en lien avec l'analyse des évaluations ;**
- organise l'aide aux élèves en difficulté, identifie les réponses adaptées, soutien en classe (APC), aide spécialisée, différenciation, PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), liaison avec les postes d'adaptation du réseau, avec les psychologues de la DDEC si nécessaire, équipe éducative...

En pratique

- a lieu au cours des 18 heures de travail du conseil des maîtres et chaque fois que la situation l'exige ;
- les conclusions du Conseil de cycle seront rassemblées dans un classeur dédié : (Préparations / Synthèse des décisions)

- Rôle du conseil de cycle dans l'analyse des demandes d'aide

Avant le conseil de cycle

L'enseignant renseigne la fiche "préparation du conseil de cycle" du... (cf. *Outil Pratique - CC 1*), pour les élèves dont les difficultés sont « persistantes/marquées » ou ceux qui ont des facilités, voire une précocité.

Pendant le conseil de cycle

- Ordre du jour annoncé par le chef d'établissement (nombre d'enfants...);
- Exposé par l'enseignant de la classe (à partir de la fiche écrite "préparation du conseil de cycle");
- Analyse des situations d'élèves ;
- Evaluation des aides mises en place ;
- Phase de questionnement collectif : recherche des réponses en équipe :
 - . modalités d'organisation de l'aide ;
 - . temps dégagé à certains enseignants ;
 - . aides et bilans extérieurs envisagés...
- Phase de décision pour définir les priorités.

Après le conseil de cycle

- Rédaction des décisions prises (cf. *Outil Pratique - CC 2*) ;
- Mise en œuvre.